

N° 197 mars 2021



➤ MOT DU MAIRE

Selon le planning prévu les différents chantiers en cours sur notre bourg se déroulent normalement. Je suis bien conscient de la gêne passagère qui peut être occasionnée lorsque les clients des commerces, les usagers de la Mairie ou la patientèle de la Maison de Santé sont à la recherche d'une place de stationnement au plus près de leur destination. A ce propos, je signale que l'Esplanade Eminescu (parking de l'école) est rarement à saturation et qu'il est toujours possible de trouver une solution pour se garer.

Lorsque tous les travaux seront terminés à la Mairie et à la Maison de Santé, nous disposerons de 55 places de parking à proximité immédiate de ces 2 services (29 aux abords de la Maison de Santé, 12 rue Simone Veil à l'arrière de la Mairie, 9 aux Jardins du Pâtis Fauvel, et 5 rue du Clos Mossand). Même chose pour les commerces, avec la construction de l'épicerie nous avons prévu un parking de 17 places. Dans quelques semaines, lorsque la rue de Bréal (tronçon entre la nouvelle épicerie et la boulangerie) sera rénovée ce sont 19 places de stationnement qui s'ajouteront aux 17 places de l'épicerie. Notons que nous envisageons de réglementer la durée de stationnement sur toute cette zone pour favoriser l'activité commerciale.

Un troisième chantier vient de démarrer au niveau de la rue du centre afin de procéder à la démolition du garage automobile désaffecté, de l'ancienne épicerie et des maisons situées entre les deux. Cette démolition va durer 2 mois et la rue du centre sera interdite à la circulation pendant tout le déroulement des travaux.

Dans quelques semaines les désagréments dus aux travaux ne seront plus qu'un souvenir et nous saurons apprécier les nouveaux services Talensacois : la Maison de Santé, la Pharmacie agrandie, la nouvelle Epicerie et un espace à proximité des commerces dédié aux piétons. A. Bohuon

➤ OUVERTURE DE LA MAISON DE SANTE EN MARS 2021

La Maison de Santé située derrière la mairie est désormais ouverte.

Au sein de la maison de santé, vous trouverez :

- Un cabinet d'ostéopathie ;
- Un cabinet de kinésithérapie regroupant 3 kinésithérapeutes dont une spécialisée en hypnose ;
- Deux cabinets infirmiers regroupant pour l'un 4 infirmières et pour l'autre 2 ;
- Un cabinet médical regroupant 3 médecins ;
- Une infirmière spécialisée en sophrologie.



Feuille mensuelle
d'information

Ille et Vilaine
Dépôt légal n°124
n° ISSN : 12715573.

Directeur de publication :
M. BOHUON, Maire.

Rédaction et impression :
Secrétariat et
Communication.

Responsable :
Virginie RICHARD,
Adjointe au Maire.

Horaires de la mairie et de l'agence postale :

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h15
et de 14h à 18h
SAUF le jeudi après-
midi, **Fermé**

Ouvert le **1^{er}** samedi
du mois de 9h à 11h45

☎ 02 99 09 06 15
✉ mairie@talensac.fr
🌐 www.talensac.fr
n° d'urgence le week-end :
06 70 20 09 04

ATTENTION !!

Le port du masque
est obligatoire même
en extérieur sur
l'ensemble du
territoire et le
département.

Les contrevenants
s'exposent à une
amende de 135 € en
cas de non-respect
de la loi.

▶ APAEP



Un **concours de déguisement** sur notre page Facebook remplacera le carnaval qui ne pourra avoir lieu.



L'APAEP s'associe au studio BFF pour vous proposer **le 27 mars** des plats à emporter : poulet basquaise ou sauté de porc au chorizo à 6,5 € et tiramisu aux poires rôties au caramel ou far aux pommes et pépites de chocolat à 2,5 €. **Réponse avant le 20 Mars !**

Toutes les informations et modalités sur notre page Facebook APAEP Talensac ou par mail apaeptalensac@gmail.com

▶ CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN



Alerte !

Les conditions météorologiques de mi-février ont déclenché les premières descentes massives de chenilles processionnaires du pin.

Tout ramassage ou manipulation des chenilles est à proscrire sans équipement de protection adapté (masques, gants, lunettes) car le risque d'urtication sévère est majeur à ce stade de développement.

Il est actuellement trop tard pour entreprendre des mesures de lutte efficaces sur les chenilles dans leur phase de pleine mobilité. Le principe d'urgence le plus efficace consiste à utiliser un désherbeur thermique à gaz type chalumeau qui permet de neutraliser les chenilles au sol sans contact direct.

Il est important de limiter et baliser les accès aux zones à risques et d'informer les enfants sur les dangers encourus.

Dans la mesure du possible, les chiens et les chats doivent être isolés des zones de circulation et d'enfouissement aux abords des pins. En effet, les atteintes chez les animaux domestiques peuvent être extrêmement graves voire fatales.

Sur le domaine public, il est recommandé d'éviter la promenade des animaux domestiques aux abords des pins sylvestres, des pins noirs d'Autriche, des pins maritimes, des pins laricio, et quelquefois des cèdres.

En fonction de l'évolution des conditions météorologiques, ce phénomène dangereux peut durer jusque fin mars.

▶ ETANG DU GUERN : OUVERTURE DE LA PECHE



Réouverture de la saison de pêche à TALENSAC le samedi 3 avril 2021.

L'activité est autorisée, sous réserve du respect des dispositions sanitaires. Les cartes journalières sont disponibles dans les commerces locaux ainsi qu'à la mairie qui reste dépositaire pour les cartes à l'année. Le règlement est affiché à l'entrée ; le site est surveillé par le dispositif éco-garde, habilité à verbaliser les infractions.

▶ GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS

En ce début de saison de tonte des espaces verts communaux, Talensac expérimente la **gestion différenciée**. Cette gestion vise à adapter l'entretien des espaces verts à leur usage dans le but de :

- ✓ **P**réserver la biodiversité ;
- ✓ **F**aire des économies de carburant et préserver le matériel ;
- ✓ **L**ibérer du temps aux agents communaux pour d'autres tâches.

Ainsi, certaines parcelles de pelouse de la Hunaudière, du lotissement du Fer à Cheval, du bas du lotissement du Vallon des Chênes Verts et du lotissement des Vignes seront uniquement fauchées 2 fois par an, tout en maintenant des bandes de tonte le long des circulations et des habitations.

La commission cadre de vie fera un bilan de cette expérimentation à l'automne afin d'être en mesure de déterminer un plan de gestion différenciée des espaces verts communaux.



▶ SAISON D'ETE 2021



La mairie recrute un saisonnier pour :
La cantine (10 h par semaine du 7 au 30 juillet 2021).

Les candidatures (lettre manuscrite et CV) sont à adresser à Monsieur le Maire - 9 bis rue de St Péran - 35160 TALENSAC, au plus tard pour le **30 avril 2021**.

▶ DEMARCHAGE ABUSIF

La période est propice à ce phénomène, quelques conseils si une personne se présente à votre porte :

- ☞ Ne faites entrer personne chez vous.
- ☞ Même si la personne est en uniforme, demandez-lui de présenter une carte professionnelle, un ordre de mission ou un justificatif d'intervention.
- ☞ Ne divulguez en aucun cas l'endroit où vous cachez votre argent, vos bijoux, ou tout autre objet de valeur.



▶ INFO IMPOTS

Depuis septembre 2020, la Direction générale des Finances publiques a engagé le déploiement de sa nouvelle organisation territoriale. **Pour plus de proximité**, de nouveaux points d'accueil fiscaux sont déployés dans le département depuis janvier 2021. Des agents des Finances publiques sont présents chaque semaine, **sur rendez-vous**, pour traiter vos demandes concernant les impôts. Par ailleurs, des permanences sans rendez-vous seront assurées par des agents des Finances publiques durant la campagne d'impôt sur le revenu 2021 dans certains points d'accueil.

Secteur de MONTFORT-SUR-MEU

France Services St-Méen-le-Grand
Mairie Plélan-le-Grand

mardi après-midi
jeudi après-midi

Comment prendre rendez-vous ?

→ **sur**
impots.gouv.fr

à partir de votre messagerie sécurisée dans votre espace personnel ou à partir de la rubrique "Contact"

→ **en appelant le 0 809 401 401** du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00 (numéro non surtaxé)

→ **auprès des France services**

RESIDENCE DES JARDINS CARRÉS

CHAUFFE-CITRON

ÉNIGMES, QUESTIONS DE CURIOSITÉ,
JEUX DE RÉFLEXION...



1h
pour découvrir
ensemble
un sujet mystère

Vendredis semaines paires
2 créneaux possibles : 14h30 - 15h30 ou 16h-17h

Nouvelle activité à TALENSAC
Salle de l'Arbre d'Or - Résidence des Jardins Carrés

Ce temps de jeu divertissant et convivial
est gratuit et ouvert à tous

5 personnes max par créneau - Port du masque obligatoire
Sur inscription auprès de Julie au 06 74 77 94 28



EUREKA EMPLOIS SERVICES

RÉPARER C'EST MIEUX QUE JETER !

Donnez une seconde vie aux appareils de votre quotidien



L'association **EUREKA EMPLOIS SERVICES** a créé en 2016 un atelier d'insertion de réemploi en mécanique dans le cadre d'un partenariat avec le SMICTOM Centre Ouest. Cet atelier récupère en déchèterie des vélos, outils, matériels espaces verts et autres appareils électroportatifs, et les remet en état pour les revendre à petit prix. Cette activité rencontre un tel succès que pour y faire face et consolider son activité, l'association envisage de créer un magasin de type recyclerie généraliste en ACI (atelier chantier d'insertion).

Vous trouverez sur le site www.eureka-emplois-services.org un questionnaire adressé aux habitant.e.s du Pays de Brocéliande concernant ce projet de recyclerie.

Répondre à ce questionnaire permettra de calibrer le projet de façon à ce qu'il soit en adéquation avec les besoins de tous.tes les habitant.e.s.

D'avance **merci** pour votre coopération.

RECENSEMENT MILITAIRE



Les jeunes Français et Françaises doivent se faire recenser dès l'âge de seize ans et avant la fin du 3ème mois suivant leur anniversaire.

Merci de vous présenter en Mairie muni de votre pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Un recensement tardif, c'est une convocation tardive à la Journée Défense et Citoyenneté, l'impossibilité de s'inscrire à un examen et une non inscription automatique sur les listes électorales.

MONTFORT COMMUNAUTE



AIDE
À L'INSTALLATION
des jeunes agriculteurs



OBJECTIFS

- Aider à l'installation des jeunes agriculteurs
- Accompagner le suivi post-installation pendant 2 ans
- Rompre l'isolement

MONTANT DE L'AIDE

- 5000 € par bénéficiaire : 2000 € à l'installation / 3000 € maximum pour le suivi post-installation (sous conditions)
- Une aide dédiée à la création et/ou à la reprise par la transmission d'activités
- Une aide qui doit être sollicitée par le bénéficiaire potentiel auprès des services de Montfort Communauté **avant l'installation**

LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ :

- Avoir moins de 40 ans
- Avoir réalisé un plan de professionnalisation personnalisé et une étude prévisionnelle
- Avoir le siège de l'exploitation sur le territoire de Montfort Communauté
- S'installer pour la première fois en tant que chef d'exploitation
- Être inscrit à la MSA comme chef d'exploitation à titre principal
- Réaliser un suivi post-installation avec, entre autre, pour objectif, la diminution de l'impact environnemental de l'exploitation

LES ENGAGEMENTS ATTENDUS DES BÉNÉFICIAIRES

- Communiquer sur l'aide obtenue de Montfort Communauté
- Ouvrir son exploitation au public au moins une fois par an pendant la durée de la convention (deux ans)

+ D'INFOS : Service Développement économique de Montfort Communauté
Contact : Florian Villain 02 99 09 88 10 • florian.villain@montfortcommunaute.bzh

INFO TRAVAUX

Les travaux de démolition des bâtiments épicerie et garage ont commencé (désamiantage) pour laisser place à onze logements locatifs avec parkings.



TALENSAC RUNNING



L'association a distribué à ses adhérents un tour de cou polyvalent, aux couleurs et logo du club. L'ensemble des joggers est impatient de retrouver les rythmes sportifs antérieurs qui font vivre le tissu associatif.

NOUVEAUX TARIFS DES SALLES A LOUER A TALENSAC

Salle Judicaël (capacité 66 personnes)

		Tarifs 2021	Réductions et gratuités
TALENSAC	Particuliers <i>Pas de restauration possible</i>	172 €	87 € pour les vins d'honneur et 57 € pour un pot de l'amitié (obsèques)
	Associations locales ou à caractère humanitaire	gratuit	Gratuit pour les réunions, les assemblées générales
Tous demandeurs hors Talensac		346 €	Néant

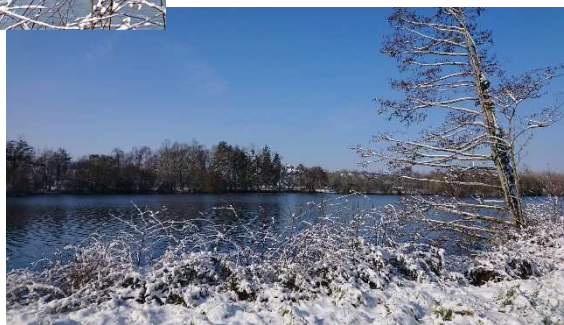
Salle de la Hunaudière (capacité 336 personnes)

		Tarifs 2021	Réductions et gratuités
TALENSAC	Particuliers	166 €	118 € pour les vins d'honneur, les anniversaires des 20 ans
	Associations locales ou à caractère humanitaire	59 €	Gratuit pour les réunions, les assemblées générales, spectacles
Tous demandeurs hors Talensac		672 €	Néant
Activités artistiques et/ou sportives organisées à raison d'une séance par semaine en dehors du cadre associatif		473 €	Néant

C'EST PAS SI SOUVENT...février 2021...



...Alors ça justifiait bien une petite photo !



Merci de transmettre vos articles par mail à mairie@talensac.fr avant le 1^{er} avril 2021 pour le prochain « T'as l'Actua ? ».

ETAT CIVIL

NAISSANCE

Loïs PAINCHAUD né le 1^{er} février



HORAIRES DES MESSES

Samedi 13 mars : 18h à Pleumeleuc
Dimanche 14 mars : 9h30 à Iffendic et 10h30 à Montfort.
Samedi 20 mars : 18h à Saint Gonlay.
Dimanche 21 mars : 9h30 à Talensac et 10h30 à Montfort.
Samedi 27 mars : 18h à Bédée
Dimanche 28 mars (Rameaux) : 10h30 à Iffendic, Montfort et Breteil.
Judi 1^{er} avril : 19h30 à Montfort.
Vendredi 2 avril (vendredi Saint) : 20h à Montfort.
Samedi 3 avril (samedi Saint) : 21h veillée Pascale.
Dimanche 4 avril (PAQUES) : 10h30 à Montfort et Iffendic et Talensac (messe supplémentaire).
Samedi 10 avril : 18h à Talensac.
Dimanche 11 avril : 9h30 à Bédée et 10h30 à Montfort.
 En raison du couvre-feu, les célébrations planifiées le samedi à 18h sont avancées à 16h30.

PUBLICATION DES DECES

La publication dans la presse des naissances, mariages et décès est maintenant soumise à la réglementation RGPD : les données personnelles ne peuvent être publiées dans la presse que si les personnes concernées ont donné leur accord à cette publication. Aussi, concernant la publication des décès, les proches souhaitant annoncer cet évènement sont invités à venir signer une autorisation en mairie.

APPEL AU CIVISME



Je jette mon masque à la **POUELLE** et **PAS DANS LA RUE***

*Sous peine d'amende

merci